

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 51 (1954)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Rapports ; Conférences ; Congrès

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours de ruchers 1954

Le jury est composé de MM. Auguste Gonet de Vuarrengel, président, membre du comité de la S.A.R. ; Fortuné Ridoux, Lentigny, nommé par l'assemblée des délégués de la S.A.R. ; Marcel Crittin, St. Maurice, désigné par les sections concourantes. M. F. Ridoux fonctionne comme secrétaire.

Les inscriptions étaient au nombre de 16. Malheureusement, selon art. 3 du règlement, un jeune concourant, très méritant, dut se retirer.

La section d'Entremont présentait 1 concourant, Martigny 4 et St. Maurice 11.

### *Observations générales du jury*

La meilleure entente n'a cessé de régner au sein du jury et un accueil chaleureux lui fut partout réservé, ce qui facilita grandement sa tâche.

M. Paul Meunier, président de la S.A.R., nous fit l'honneur de nous accompagner durant tout un après-midi. M. Marcel Crittin se montra parfait cicerone ; grâce à lui, tous les concourants furent sur place à temps voulu et ce n'est pas peu dire si l'on sait que l'altitude variait entre 400 et 1610 mètres. M. André Jacquier, Les Marécottes, président de la section de St. Maurice, nous consacra également une journée entière ; qu'il en soit remercié.

La majorité des ruchers présentés ont fait bonne impression. Dans d'autres, le jury aurait désiré voir une meilleure préparation au concours ; ruches en bon état et propres, peintes ou passées au carbolinéum, propreté des abords, etc. D'autre part, quelques ruchers sont vraiment trop ombragés et, de ce fait, doivent certainement subir les atteintes du noséma. Belle uniformité dans les ruches ; toutes appartiennent au système Dadant-Type ou Dadant-Blatt ; les dimensions sont partout respectées.

Un effort est à faire pour le renouvellement des rayons ; ceux de réserve manquent presque partout. La qualité du fil de fer pour la pose des feuilles gaufrées laisse parfois à désirer, d'où mauvaises bâtisses.

Les colonies sont fortes. L'élevage rationnel des reines ne paraît pas avoir la faveur des apiculteurs visités. Et pourtant, dès que l'importance du rucher s'élève à 10 colonies, cet élevage devient nécessaire. Le marquage des reines n'est guère utilisé. Nous avons constaté chez un apiculteur des pièges à essaims. Ce système, dangereux

entre tous pour la propagation des maladies, est à bannir. Un échantillon d'abeilles des essaims volages doit être envoyé au Liebefeld pour analyse.

Les annotations de récolte ainsi que celles concernant les colonies sont insuffisantes. En ouvrant chaque ruche, l'apiculteur devrait pouvoir trouver un résumé succinct le renseignant sur la marche de la colonie.

En plusieurs endroits, nous avons trouvé un fort bel outillage et matériel, propre, soigné ainsi que des laboratoires bien aménagés. La bascule ne devrait manquer dans aucune exploitation ; c'est un appareil indispensable dans la conduite du rucher.

Les connaissances théoriques sont à compléter. Les maladies des abeilles et leur traitement sont trop ignorés. Il y a là un beau champ d'activité pour les conférenciers et présidents de sections.

Si la théorie laisse quelque peu à désirer, il en est heureusement tout autrement de la pratique. Tous les concourants manient les abeilles calmement et judicieusement.

Le point noir est la comptabilité. Le système « Laur » est désiré mais non imposé. La comptabilité est nécessaire, non seulement pour se rendre compte de la rentabilité de l'exploitation, mais également pour soutenir nos revendications sur le plan cantonal et fédéral. Il faut arriver à présenter un modèle simplifié comprenant : inventaire d'entrée, compte de caisse avec recettes et dépenses, inventaire de sortie, contrôle des ventes de miel et heures de travail. Les apiculteurs valaisans ont fait bonne impression sur le jury, qui aurait désiré voir plus de concourants et qui gardera un excellent souvenir de son passage au Vieux Pays.



## LA VIE DE NOS SECTIONS

### Communiqués

#### Section des Alpes

Dans sa séance du 11 septembre 1954, votre Comité s'est spécialement occupé du *Projet de Statuts de la Coopérative des miels de Suisse romande*. (Voir « Journal » d'août et septembre 1954).

Quelques amendements y seront proposés à l'assemblée du 23 octobre prochain.

Il estime que la documentation relative à cet organisme projeté lui paraît suffisante pour permettre à nos membres de se déterminer le cas échéant. C'est pourquoi il ne voit pas l'opportunité de convoquer une assemblée extraordinaire à cet effet.

Il recommande donc aux futurs coopérateurs des « Alpes » d'adresser leur bulletin d'adhésion, dûment rempli, à M. Ed. Fankhauser, président, Territet, pour le 15 octobre au plus tard ; formulaire à détacher à la dernière page blanche du « Journal » de septembre 1954.